



Projet Pédagogique



LOUIS DUMONT

Vacances fin d'année
Du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025



Troyes



Sommaire

Introduction

Présentation

- Service enfance Jeunesse
- L'accueil de loisirs
- Le public

Intentions éducatives et objectifs pédagogique

- Le projet éducatif
- Constats
- Objectifs

Organisation et fonctionnement

- Modalités d'inscriptions
- Tarifs
- Journée type et fonctionnement
- Santé / Sécurité
- Les rôles de chacun
- La communication

Plannings

Introduction



Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé l'PEdT avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps périscolaires et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « plan mercredi » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le PEdT a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la CTG afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La CTG repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

Service enfance jeunesse

Service Enfance et Jeunesse
1 rue de la Tour 1000 TROYES
Tél: 03.25.70.47.80

La Ville de Troyes compte 7 Accueils de Loisirs, soit 452 places disponibles pour les enfants de 3 à 12 ans.

Pendant les vacances de fin d'année, 2 accueils de loisirs sont ouverts - Vassaulles (6-12ans) et Dumont (3-6ans) soit 140 enfants.

LA VILLE DE TROYES COMPTE 7 ACCUEILS DE LOISIRS

Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants chaque mercredi et en période de vacances scolaires. Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants. Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service élargie, sur la base de trois formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas ou demi-journée.

Accueil	Adresse	Téléphone	Tranches d'âge
1	Louis-Dumont 135, rue Étienne-Pétron	06 11 37 59 02	3-6 ans
2	Vassaulles 6, rue des Vassaulles	06 46 54 19 55	6-12 ans
3	Marots 80 bis, rue des Marôts	06 04 52 12 51	3-12 ans
4	Sénardes 10, rue Jean Camille-Niel 3, allée Yves-de-Copainville	07 77 70 59 36	3-6 ans
5	Jules-Guesde 2, boulevard 14-juillet 72, rue Charles-Gros	06 33 84 93 82	6-12 ans
6	Point-du-Jour 11, rue Chesterfield 2, place de Soëst	06 75 21 11 21	3-12 ans
7	René-Peltier 110 bis, av. Édouard-Herriot	06 11 37 59 10	3-12 ans

1 Louis-Dumont
135, rue Étienne-Pétron
06 11 37 59 02
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.
• Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
• Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15

2 Vassaulles
6, rue des Vassaulles
06 46 54 19 55
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires.
• Journée complète sans repas : accueil de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15
• Journée complète avec repas : accueil de 7h30 à 18h15

3 Marots
80 bis, rue des Marôts
06 04 52 12 51
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

4 Sénardes
10, rue Jean Camille-Niel
3, allée Yves-de-Copainville
07 77 70 59 36
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

5 Jules-Guesde
2, boulevard 14-juillet
72, rue Charles-Gros
06 33 84 93 82
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances d'août et de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

6 Point-du-Jour
11, rue Chesterfield
2, place de Soëst
06 75 21 11 21
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

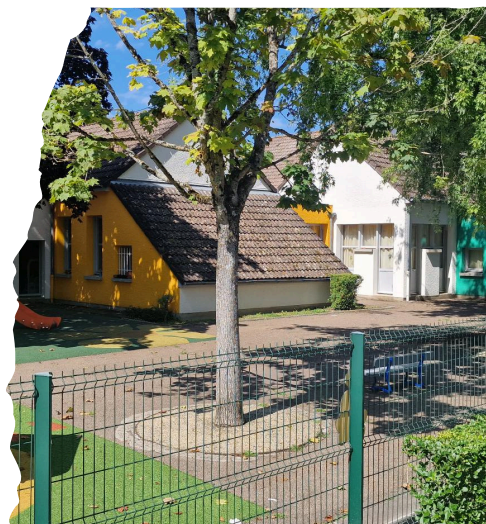
7 René-Peltier
110 bis, av. Édouard-Herriot
06 11 37 59 10
Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (hors vacances de fin d'année).
• Journée complète sans repas : accueil de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
• Journée complète avec repas : accueil de 8h à 18h

● 3-6 ans
● 6-12 ans
● 3-12 ans



Accueil de loisirs LOUIS DUMONT

135 rue Etienne Pédron
Capacité de 80 places
Accueil des enfants
de 3 à 6 ans



L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville. La ligne N°5 de la TCAT dispose d'un arrêt devant l'accueil. Un grand parking est à disposition des familles.

La structure se situe dans l'enceinte de l'école Louis Dumont.
Le site est mutualisé et se compose de 2 bâtiments

Dans le bâtiment accueil de loisirs, les familles sont accueillies dans un large hall donnant accès à:

- un bureau (direction)
- 2 salles d'activités
- 1 salle de motricité (mutualisée)
- 1 cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes

Dans le bâtiment de l'école nous mutualisons:

- le dortoir
- des sanitaires enfants et adultes

Chacun des bâtiments dispose d'un extérieur clos. Nous mutualisons également un jardin.

La restauration collective est organisée sur place.

Le parc de Fouchy ainsi que le parc et le gymnase des Vassales sont à proximité.

Le public

Les enfants de 3 à 6 ans








Développement Cognitif et Physique

En ce qui concerne l'enfant de 3 à 6 ans, le stade des opérations concrètes se met en place (jusqu'à 11 ans). L'enfant acquiert les notions de causalité, la conservation de substance, de poids, de volume...

L'animateur doit donc enrichir ses activités par l'apport d'idées nouvelles en favorisant ateliers qui privilégient la manipulation, la pratique, l'expression ou la fabrication parce que c'est en faisant par soi-même que l'on comprend le mieux et que l'on grandit.

Les Ateliers

Les ateliers reposent sur des activités qui leur permettent:

 D'observer  De goûter  De sentir  De toucher  D'écouter

Pour leur faire vivre des expériences concrètes et ludiques et tendent à accompagner l'enfant dans l'exploration du milieu environnant qu'il soit naturel ou culturel...

De plus, l'enfant à cet âge se dépense beaucoup et développe sa motricité fine. C'est pourquoi, l'animateur favorise les expériences motrices (courir, sauter, nager, grimper, danser, etc...) et la manipulation d'outils (crayons, gommes, pinceaux, ciseaux ...) dans ses animations : tout en veillant à respecter le rythme de l'enfant.

Temps de concentration

20 minutes



Pour répondre au besoin de changement fréquent de centres d'intérêt, les activités doivent être courtes et variées



Compétences Sociales

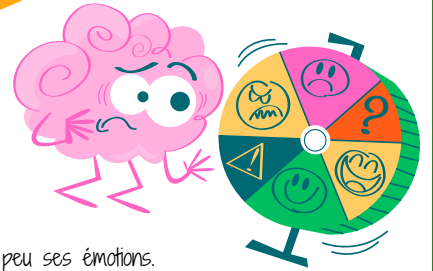
Son vocabulaire s'élargit et il a besoin de communiquer en utilisant de plus en plus des phrases complexes. Il a besoin de sécurité, d'être seul parfois, de jouer seul, d'imiter les autres enfants ou les adultes et de s'évader dans l'imaginaire.

Durant cette période, les relations de l'enfant avec le monde sont dominées par « l'égoïsme ». L'enfant envisage le monde selon sa propre perspective et prendre en compte le point de vue d'autrui ou partager s'avère pour lui très compliqué.

Mais petit à petit sa capacité à vivre en groupe s'accroît et pas à pas, il assimile les règles de la vie en collectivité



Compétences Emotionnelles



Il est également important de rappeler qu'entre 3 et 6 ans, l'enfant ne contrôle que peu ses émotions. Ces dernières le débordent parfois amenant ce que l'adulte peut interpréter comme « une colère ». A cet âge, les enfants n'ont pas encore construit les réseaux de neurones nécessaires pour donner du sens à tout ce qu'ils sont en train de vivre et de ressentir.

Ils ne se repèrent pas encore vraiment dans le temps : ils vivent dans le présent et, pour eux, chaque émotion prend des proportions phénoménales.

Lors d'un trop plein d'émotion, l'équipe devra permettre à l'enfant d'exprimer son émotion au moment où il la vit, puis à l'aider à mettre des mots dessus une fois qu'il est calmé.

Ainsi, nous contribuerons à construire, littéralement, les réseaux de neurones entre son cerveau préfrontal (ce qui permet d'analyser et de donner du sens) et les zones émotionnelles de son cerveau. Cela développe l'intelligence émotionnelle de l'enfant, ce qui lui donne les moyens, à terme, de mieux maîtriser ses émotions et également de mieux comprendre celles des autres.

L'enfant à cet âge doit être accompagné à tout moment dans ses multiples explorations motrices, sensorielles, sociales et affectives.



L'équipe d'animation favorisera donc :



L'aménagement d'espaces ouverts sécurisants et riches



La découverte de nombreux supports



Le passage à l'action

Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

Le projet éducatif

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les accueils périscolaires les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des accueils de loisirs périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

ü Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif)

- Favoriser l'épanouissement personnel : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.
- Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.
- Respect des identités et des cultures : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.
- Préparation à la vie en société : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.
- Respect du milieu naturel : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

Constats

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs de l'AL Dumont sur la période de vacances de fin d'année 2024 sera propice à la mise en place d'activités diverses en favorisant et en respectant particulièrement le rythme de l'enfant.

Cette période de l'année étant facteur de fatigue et d'excitation, nous serons donc vigilants sur le rythme de la journée. Evidemment le côté féerique et magique des fêtes de fin d'année sera mis en valeur par les activités, sorties et spectacle proposés.

L'équipe mettra en place une organisation permettant de laisser vivre l'enfant à son rythme autant que possible, de lui permettre d'être maître de ses choix, de ses jeux, de ses temps calmes...



Les objectifs

Valeur éducative	Objectifs éducatifs	Objectifs Pédagogiques	Objectifs Opérationnels	Points de vigilance/questions
Favoriser l'épanouissement de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.	Favoriser l'autonomie, l'acquisition de l'autonomie et la responsabilisation en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en favorisant l'expression et la confrontation d'idées, en rendant les enfants acteurs du quotidien et des animations.	Favoriser l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.	1. Accompagner et encourager l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne (cantine, toilette, lors de l'habillage...)	Degré d'autonomie de chaque enfant ? Observations des espaces utilisés après départ des enfants.
			2. Développer des activités lui permettant d'être autonome et ne surtout pas faire à sa place	
			3. Mettre à disposition des jeux auxquels les enfants auront accès librement et ainsi gérer leur utilisation et leur rangement	
			4. Permettre aux enfants de mieux gérer leurs affaires grâce à des portes-manteaux personnalisés	
		Aider l'enfant à grandir, à faire ses choix et à donner ses propres opinions	1. Laisser l'enfant choisir son activité ou décider de ne rien faire	Vrai choix ou l'enfant a suivi son camarade ? Tous les enfants proposent leurs activités ?
			2. Laisser l'enfant exprimer son avis/ressenti lors des temps de discussion	
			3. Permettre à l'enfant de se responsabiliser grâce à un tableau.	
			4. Encourager les initiatives	
			5. Construire le planning de l'après-midi avec les enfants grâce à leurs propositions	
		Permettre à l'enfant de vivre un vrai temps de vacances	1. Veiller à ce que les enfants aient accès aux 3 typologies d'activités (créative, sportive et d'expression)	Humeur/fatigue des enfants au courant de la journée
			2. Respecter son droit de ne rien faire	Nombre d'enfants souhaitant ne pas faire d'activités
			3. Laisser de la place pour le temps libre	Demandent ils à prolonger le temps libre ?
			4. Aménager un coin cocoon permettant à l'enfant d'aller se reposer quand il en a besoin	Satisfaction des enfants lors des sorties/ateliers avec intervenants

Et dans tout ça on fait quoi ?

Entre lutins farceurs et gnômes bienveillants, les enfants pourront :



- Aller au bowling imaginer lancer des boules de neiges
- Chanter et s'émerveiller lors du spectacle " Le voyage de Perlette"
- Donner vie à " P'tit Biscuit " en cuisinant de magnifiques petits sablés
- Parcourir des montagnes et vivre de superbes aventures a Keep's Parc



Ils profiteront également de moment de détente, de jeux collectifs et d'activités créatives. Ils choisiront et créeront leurs plannings afin d'être acteurs et ainsi de profiter à 100% de cette période.



Organisation et fonctionnement



L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimum dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et six ans maximum.

L'inscription pour les vacances est périodique .

Elle est disponible sur le portail famille.troyes.fr, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

- VACANCES : au plus tard 7 jours calendaires pleins avant la fréquentation (extrait du règlement intérieur art.3)

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.



Mon accueil de loisirs

Vacances scolaires



Les accueils de loisirs offrent un mode d'accueil des enfants **chaque vacances scolaires**.
Ils proposent des activités éducatives et ludiques, adaptées
à différentes tranches d'âge et visant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Pour répondre aux besoins des familles et leur permettre de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle, la Ville de Troyes met en place une offre de service d'accueils de loisirs élargie, sur la base de **deux formules : journée complète sans repas, journée complète avec repas.**

La Ville de Troyes compte **7 accueils de loisirs.**

JULES-GUESDE

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école élémentaire 14 juillet)
2, bd du 14 juillet,

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
72, rue Charles Gros (école élémentaire 14 juillet)

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

LOUIS-DUMONT

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école Maternelle Louis-Dumont)
135, rue Étienne-Pédon

En journée complète (sans repas)

De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

En journée complète (avec repas)

De 7h30 à 18h15

MAROTS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
80 bis, rue des Marots

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

POINT-DU-JOUR

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
11, rue de Chesterfield

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier du Point-du-jour)
2, place de Soëst

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

RENÉ-PELTIER

Accueil des enfants de 3 à 12 ans :
(maison de quartier des Chartreux)
110 bis, avenue Édouard-Herriot

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

SÉNARDES

Accueil des enfants de 3 à 6 ans :
(école maternelle Marcel-Pagnol)
10, rue Jean Camille-Niel

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
(maison de quartier des Sénardes)

3, allée Yves de Copainville

En journée complète (sans repas)

De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

En journée complète (avec repas)

De 8h à 18h

VASSAULES

Accueil des enfants de 6 à 12 ans :
6, rue des Vassaules

En journée complète (sans repas)

De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h15

En journée complète (avec repas)

De 7h30 à 18h15

Sélon les vacances, voici la liste des accueils de loisirs qui offrent un mode d'accueil :

Vacances automne + hiver + printemps = Jules-Guesde, Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, Peltier, Sénardes, Vassaules

Vacances fin d'année = Louis-Dumont, Vassaules

Vacances été-juillet = Guesde, Dumont, Marots, Point-du-Jour, Peltier, Sénardes, Vassaules

Vacances été-août = Louis-Dumont, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes, Vassaules

Troyes

Espace Audifred

Pôle municipal de la Famille

Service Relations avec les usagers

1, rue de la Tour à Troyes

03 25 70 47 77 / relations.usagers@ville-troyes.fr

Tarifs

Ville de Troyes - Tarifs 2024

applicables à compter pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2024-2025 (sauf dispositions particulières)	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,30	10,30	11,30
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,50	6,00
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,60	7,20
501 €	à	700 €	7,90	8,60	7,90	8,60
701 €	à	900 €	10,30	11,20	10,30	11,20
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,40	16,80
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,50	20,10
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,10	4,50
301 €	à	500 €	4,95	5,40	4,95	5,40
501 €	à	700 €	5,90	6,40	5,90	6,40
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,70	8,40
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	9,90	10,80
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,10	13,20
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	2,20	2,40	2,20	2,40
301 €	à	500 €	2,60	2,90	2,60	2,90
501 €	à	700 €	3,30	3,60	3,30	3,60
701 €	à	900 €	4,40	4,80	4,40	4,80
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70	5,30	5,70
1 101 €	et	plus	6,60	7,20	6,60	7,20

JOURNÉE TYPE

7H30 - 9H15

Accueil échelonné
des enfants

10H00 - 11H 15
10H00 - 12H00

Activités
Rangement

11H30 - 12H45

1er service de cantine + Temps libre

12H30 - 13H45

2ème service de cantine + Temps libre

14H30 - 16H 15

Activités
rangement

17H-18H15

Départs échelonnés
des enfants

9H15 - 10H

Rangement
Rituel du Matin

11H - 11H30
12H00-12H30

Temps Libre 1er service
Temps libre 2ème service

13H15 - 16H00

Histoires + installation au dortoir
Temps de sieste

13H45 - 14H30

Temps calme
Repos + activités calmes

16H15 - 16H45

Gouter
Evaluation de la journée
Rituels

Temps d'accueils

Cette journée s'articule autour de « temps » qui donnent des repères à l'enfant et qui structurent sa journée .

L'équipe doit envisager la journée comme une progression pour lui donner du sens et non comme une succession d'activités.

L'Accueil de Loisirs est l'opportunité de partager une vie en collectivité en ayant du plaisir à vivre ensemble.

Les temps d'accueil échelonnés du matin et du soir

Ce sont des moments importants.

Le directeur, ou un animateur, par roulement accueille les parents, note les présents et les informe du déroulement de la journée ou/et prend en compte les informations transmises par ces derniers (fatigue, heure de départ, ...).

A l'arrivée de chaque enfant, l'animateur "régulateur" l'emmène vers son porte-manteau afin de poser ses affaires. Ensuite, il lui propose d'aller dans une des salles afin d'y faire un atelier, jeu en fonction de ses envies, ou bien même ne rien faire s'il souhaite rester tranquille.

Rappel réglementaire:

Le départ : À l'exception des rendez-vous médicaux justifiés préalablement par écrit auprès du directeur de l'A.L., toute sortie est définitive.

L'identification des personnes qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant.

Afin de permettre le bon déroulement des activités tout en tenant compte du rythme de vie des familles, les départs échelonnés sont possibles le soir uniquement à partir de 17h.

Par mesure de sécurité, l'enfant, non autorisé à quitter seul l'A.L., est remis à son responsable légal exclusivement dans l'enceinte de la structure.

En aucun cas, les enfants ne peuvent être récupérés au cours d'une sortie, à la descente du bus ou dans la rue.

Temps d'activités

L'animateur se doit de réfléchir sur le pourquoi et le comment de l'activité. En effet, il ne doit pas être là pour simplement proposer des activités. Il se doit de réfléchir à son rôle, sa posture et ce qu'il peut apporter aux enfants.

Le cœur de notre projet étant d'amener les enfants à acquérir une certaine autonomie au sein de l'accueil de loisirs dans un cadre bienveillant. Les enfants seront en mesure de choisir parmi les activités proposées mais également de proposer des activités qui les intéressent.

Suites aux exigences faites par le Service Enfance Jeunesse, nous veillerons à ce que les enfants puissent avoir accès:

- aux 3 typologies d'activités (créative, sportive, d'expression) dans la journée
- à une sortie découverte par semaine
- 1 grand jeu par semaine



Repas

Le temps du déjeuner

Ces temps favorisent les échanges, les discussions et développent aussi l'autonomie et à la responsabilisation. L'équipe d'animation privilégiera une organisation avec ces objectifs, tout en respectant les contraintes sanitaires (lavage des mains, plan de table...)

Les animateurs seront garants de ces moments d'éducation à la santé et au partage. Les enfants seront donc invités à communiquer davantage sur leur degré d'appétit afin d'éviter un maximum le gaspillage de nourriture mais il ne sera cependant plus possible pour eux de se servir ou de débarrasser leurs tables.

La restauration collective est organisée par le prestataire Sodexo. Les menus sont affichés à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

L'équipe proposera aussi des repas hors de la cantine, type « pique-niques et repas randonnées », permettant de s'affranchir des contraintes horaires et d'intégrer les repas dans l'imaginaire de la journée par exemple.

Le goûter

Le goûter est fourni par notre prestataire (Sodexo).

A partir de 16h, il est servi par les animateurs, celui-ci est diversifié et est un moment pendant lequel l'équipe et les enfants effectuent un retour sur la journée.

Extrait du règlement intérieur art.2 :

« Pour une inscription en journée complète avec repas pendant les vacances scolaires, le repas et le goûter sont fournis par l'A.L.

Pour une inscription le mercredi après-midi, le goûter est fourni par l'A.L.

Les menus prennent en compte différents critères :

- l'équilibre alimentaire journalier dicté par le GEMRCN (Groupe d'Étude des Marché de Restauration Collective et de Nutrition) et le PNNS (Programme National Nutrition Santé)
- la saisonnalité des produits
- l'intégration de produits biologiques et de produits locaux

Le service de restauration a une vocation collective, il ne peut répondre à des exigences alimentaires liées à des convenances ou convictions personnelles.

Deux types de repas sont proposés : repas classique et repas végétarien protéiné.

Le choix de repas est précisé lors de l'inscription et pour la durée de l'année scolaire lorsqu'il s'agit des mercredis ou la période de vacances choisies. Les demandes de changement doivent être sollicitées par écrit auprès du service Relations avec les usagers dans le délai prescrit par l'article 3.3 du présent règlement. Les menus sont affichés un mois à l'avance à l'Accueil de Loisirs et sur le portail famille.troyes.fr.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de Restauration collective. Cet accès nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé établi à la demande des parents et validé par la Collectivité qui détermine les modalités de fourniture de repas spécifique hypoallergénique. >>

Après le repas

Après le repas différents temps sont organisés:

- Temps Libre
- Temps de sieste
- Temps Calme/Relax'

Ils ont plusieurs avantages:

- permettre à l'enfant de se libérer des tensions accumulées dans la matinée
- transférer les nouvelles connaissances dans la région de son cerveau responsable de la mémoire à long terme. Il doit être sécurisant et accompagné.

Dans un premier temps après le repas, les enfants ont un temps libre.

Dans la cour si le temps le permet ou dans les salles, ils peuvent jouer librement. Cela lui permettra sans s'en rendre compte de développer sa confiance en soi, ses habilités sociales, favoriser la pensée créative...

Dans un second temps:

- Le temps de sieste concerne principalement les petits âgés de 3ans et tout autre enfant demandeur. Afin de permettre un vrai temps de repos, une ambiance calme et tamisée est mise en place. Au bout de 45min si l'enfant ne dort pas, il lui sera proposer de se lever ou bien de rester dans la salle pour continuer son repos.
- La Relax', consiste a aménager un espace calme avec musique, histoires coussins, coin « cocooning » etc.) afin que les enfants puissent se poser mais correspond uniquement aux enfants demandeurs.
- Le temps calme sera lui un temps animé avec des activités comme l'intitulé le laisse penser, plus calme que celles proposées durant la journée. Ainsi nous y verront de la relaxation, des ateliers dessins, ateliers autonomes, jeux de sociétés ...

Pour tous, ce moment doit être calme et permettre à chacun de se ressourcer après le repas

Nous considérons que le besoin de sommeil est souverain et que chaque enfant est à même de connaître son propre rythme. Ainsi un enfant a la possibilité de se reposer dès qu'il le souhaite, qu'importe son âge ou l'heure de la journée.

Si un enfant s'endort, nous le laisserons donc dormir avec comme heure maximale de réveil celle du goûter = 16h

Santé / Sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

II- Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2.Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3.Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4.Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

Accueil des enfants en situation de handicap

Les Accueils de Loisirs concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

Les enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies ou d'intolérances alimentaires ont accès au service de restauration collective qui nécessite la mise à la mise en place d'un P.A.I.

La Ville de Troyes a mis en place un certain nombre de mesures et de recommandations destinées à favoriser leur intégration : renforcement des équipes d'animation en nombre, en fonction des besoins d'accompagnement, stages de formation, rencontre des familles.

Toute démarche d'intégration de mineurs en situation de handicap, atteint de maladie chronique ou de troubles ponctuels de la santé dans une structure de loisirs ordinaire doit mettre en avant le bien-être de l'enfant, tout en préservant également, l'harmonie du groupe d'enfants accueillis et de l'équipe d'animation.

L'accueil d'enfants en situation de handicap qui nécessite des conditions matérielles et pédagogiques adaptées doit faire l'objet d'un contrat d'accueil et d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Un entretien préalable avec le(s) responsables légaux permettra de définir en amont les adaptations nécessaires pour prévenir les difficultés et les sentiments d'échec ou de rupture, tant pour les familles concernées que pour l'équipe d'animation.

Ce temps d'échange avec le(la) chef(fe) de service Accueil Enfance Jeunesse de la Ville de Troyes et le(la) directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs concerné est systématiquement réalisé afin d'échanger sur la situation l'enfant et de répertorier les informations sur le contrat d'accueil. Le cas échéant, la Ville de Troyes pourra faire appel aux services de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ou aux coordinatrices départementales handicap.

Il permet d'évaluer les conditions d'accueil et d'établir un contrat d'accueil les détaillant.

Une période d'essai progressive peut-être mise en place si besoin.
Il pourra être demandé un certificat médical d'aptitudes/inaptitudes aux activités pratiquées à l'A.L. (extrait règlement intérieur art.2)

Les rôles de chacun

Les fonctions de l'équipe d'animation et de direction

□ Directeur-



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

□ Animateur

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

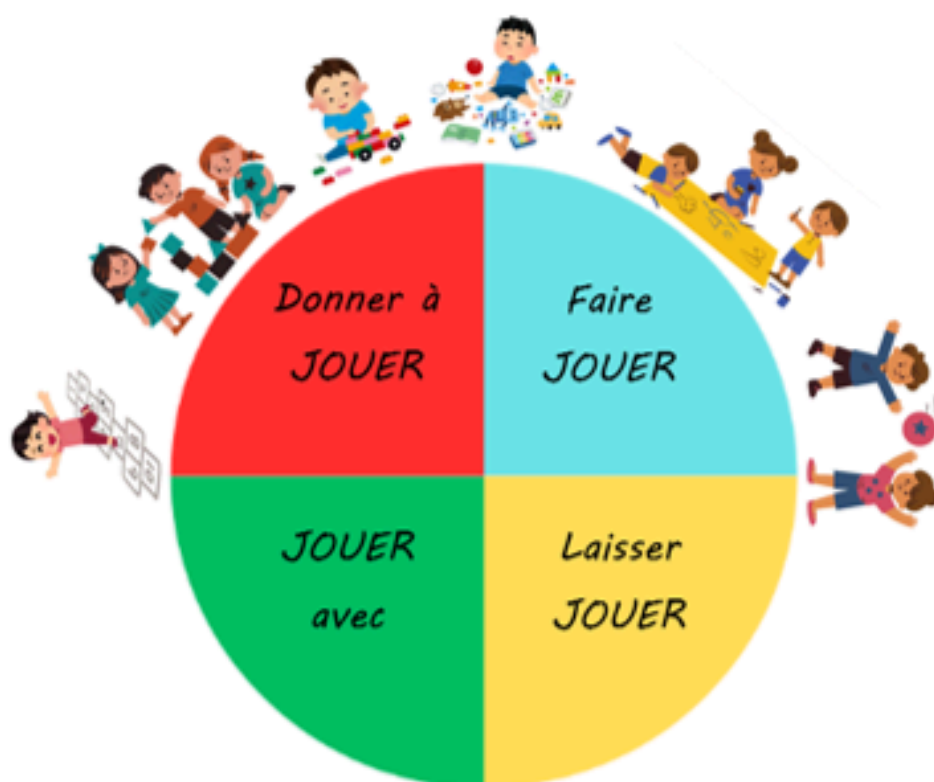
Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Les 4 postures à retenir :

L'animateur met en place des conditions de jeu, il a une posture d'arbitre et d'observateur.



Jouer avec

C'est être partenaire à niveau égal avec les autres joueurs. L'animateur se propose comme joueur, mais ne s'impose pas. L'animateur a pleinement saisi le sens du jeu et peut s'y introduire sans le détourner ou le transformer dans son sens. L'animateur accepte donc les règles. Il n'a pas le rôle de leader. En participant, il fait participer (en faisant participer ceux qui n'ont pas leur place...). L'animateur ne programme pas ses interventions à l'avance. Il veille à la sécurité et est garant de la continuité du jeu. Il est toujours conscient de son statut d'adulte. D'une part l'animateur est considéré par l'enfant comme un bon joueur capable de faire gagner son équipe, et d'autre part l'enfant aime se mesurer à l'animateur pour savoir ce qu'il vaut à côté de lui

Faire jouer

C'est décider d'organiser le jeu pour un ou plusieurs joueurs. Les joueurs doivent adhérer volontairement au jeu pour y être acteurs. L'animateur organise, fixe les règles. Il est garant de celles-ci. Il décide, tranche, arbitre. Il fait débiter le jeu et l'arrêter. L'animateur ne joue pas, il veille au bon déroulement du jeu. Tout se déroule selon un scénario éducatif qu'il a prévu. Inutile de préciser que dans ce cas, l'animateur devra être vigilant sur les règles qu'il propose pour ne pas faire échouer le jeu et pour ne pas mettre les enfants en situation d'échec.

Donner à jouer

C'est mettre à la disposition des joueurs une vie relationnelle et un cadre matériel qui suscite l'activité ludique. L'animateur enrichit le milieu afin de susciter la curiosité, l'imagination des enfants. Aménagement d'une salle, d'un coin jeux... Mise à disposition de matériel, jouets, jeux, matériaux divers ... Ce n'est pas de la surveillance. L'animateur est actif en suscitant l'activité ludique. Les enfants sont libres de leur choix

Laisser jouer

C'est reconnaître que le sens du jeu nous est extérieur, que les joueurs ne peuvent pas et ne veulent pas tout faire connaître, tout partager. Les enfants décident du jeu et des règles du jeu auquel ils veulent jouer. L'animateur est en retrait et permet ainsi aux enfants de jouer ou d'inventer leur jeu. Il observe, écoute, comprend... Cette situation permet d'étudier les comportements des enfants. Il a un rôle de médiation. L'animateur n'a pas de rôle déterminé vu qu'il ne propose ni ne s'impose auprès des joueurs. Cependant il est recommandé qu'il assure une certaine présence en cas de conflits ou de mise à l'écart de certains joueurs.

La communication

- Afficher les projets éducatif et pédagogique
- Mettre en place régulièrement de temps de partage et d'échange avec les familles
- Mettre en place et promouvoir les outils de communication avec l'organisateur et l'équipe d'animation afin de favoriser la communication avec les familles et l'évaluation de l'A .L. (portail famille, temps de partage et d'échange, questionnaires de satisfaction ...)
- Maintenir et encourager les liens avec les familles lors des temps d'accueils.